

Cabinet CAMS
1, allée Robinson
64200 Biarritz

S.A.R.L. au capital de € 38 033

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Pau

AUDIAL

21, avenue Ariane
B.P 20023
33702 Mérignac Cedex
S.A. au capital de € 300.000

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Bordeaux

**Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel
du Littoral du Sud-Ouest**
Exercice clos le 31 décembre 2008

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale du Crédit Maritime du Littoral du Sud-Ouest, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable exposé dans la note 2 paragraphe 1 de l'annexe relatif à la comptabilisation du crédit d'impôt dans le cadre du dispositif du prêt à taux zéro.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements de méthodes comptables

Ainsi qu'il est mentionné dans la note 2 paragraphe 1 de l'annexe, un changement de méthode comptable est intervenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 relatif à la comptabilisation du crédit d'impôt dans le cadre du dispositif du prêt à taux zéro. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Caisse régionale, nous nous sommes assurés de la correcte application du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et du caractère approprié de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables

Comme indiqué dans la note 3.1 de l'annexe, votre Caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions individuelles.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

A Biarritz et Mérignac, le 21 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes


Bernadette BOS
Associée

Cabinet CAMS

Pierre Damien BLANDINO
Associé

AUDIAL

Frédéric QUENNEPOIX
Associé



Comptes Annuels

BILAN PUBLIABLE (en milliers d'euros) au 31/12/2008

ACTIF	Annexes	2008.12	2007.12
Caisse, Banques centrales, C.C.P	1	11 627	9 432
Effets publics et valeurs assimilées	3	0	0
Créances sur établissements de crédit	1	309 228	128 028
Opérations avec la clientèle	5	660 880	505 869
Obligations et titres à revenu fixe	8	5 334	5 858
Actions et titres à revenu variable	9	0	4 634
Particip. et autres titres détenus à LT	12	3 885	3 885
Parts dans les entreprises liées	12	0	0
Crédit-bail et LOA	15	0	0
Location simple	15	0	0
Immobilisations incorporelles	16 à 18	164	131
Immobilisations corporelles	16 à 18	5 197	5 488
Capital souscrit non versé		0	0
Actions propres		0	0
Autres actifs	20	2 808	5 955
Comptes de régularisation	21	6 567	10 445
TOTAL ACTIF		1 005 690	679 725

PASSIF	Annexes	2008.12	2007.12
Banques centrales, C.C.P	22	0	0
Dettes sur les établissements de crédit	22	505 116	198 485
Opérations avec la clientèle	24	431 418	418 640
Dettes représentées par un titre	26	1 347	1 944
Autres passifs	27 et 28	1 260	4 028
Comptes de régularisation	27 et 29	8 794	9 811
Provisions pour risques et charges	30 et 31	1 214	1 185
Dettes subordonnées	36	12	12
Fonds pour risques bancaires généraux	38	737	2 037
Capitaux propres hors FRBG		55 792	43 583
Capital souscrit		49 849	37 911
Primes d'émission		5	5
Réserves		4 948	5 241
Ecart de réévaluation		0	0
Prov. réglementées et subv. d'invest.		0	11
Report à nouveau		45	-698
Résultat de l'exercice		945	1 113
TOTAL PASSIF		1 005 690	679 725

HORS BILAN

	Annexes	2008.12	2007.12
Engagements donnés	-		
Engagements de financement donnés	40	73 841	60 032
Engagements de garantie donnés	41	51 681	63 463
Engagements sur titres		0	0
Engagements reçus	-		
Engagements de financement reçus	40	0	0
Engagements de garantie reçus	41	58 502	38 633
Engagements sur titres		0	0

COMPTE DE RESULTAT

	Annexes	2 008	2 007
Intérêts et produits assimilés	46	33 428	25 013
Intérêts et charges assimilées	46	-21 450	-12 979
Produits sur op. de crédit-bail et ass.	47	0	0
Charges sur op. de crédit-bail et ass.	47	0	0
Produits sur op. de loc. simple et ass.	47	0	0
Charges sur op. de loc. simple et ass.	47	0	0
Revenus des titres à revenu variable	48	0	4
Commissions (produits)	49	10 105	9 702
Commissions (charges)	49	-1 609	-1 768
Résultat sur portefeuille de négociation	50	0	0
Résultat sur portefeuilles de placement	51	-128	131
Autres produits d'exploitation bancaire	52	204	41
Autres charges d'exploitation bancaire	52	-224	-395
Produit Net Bancaire		20 326	19 749
Charges générales d'exploitation	53	-16 671	-14 419
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		-772	-946
Résultat Brut d'Exploitation		2 883	4 384
Coût du risque	56	-2 887	-2 022
Résultat d'exploitation		-4	2 362
Résultat sur actifs immobilisés	57	-3	-119
Résultat courant avant impôt		-7	2 243
Résultat Exceptionnel	58	-410	-368
Impôt sur les bénéfices	59	62	-682
Dotations / Reprises FRBG et prov. regl	38	1 300	-80
Résultat net		945	1 113



ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2008

Note 1 RÈGLES ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

1. *Référentiel comptable*

Les états financiers du Crédit Maritime du Littoral du Sud-Ouest sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable, notamment le règlement CRC 2000-03 relatif à la présentation des états financiers.

2. *Présentation des comptes*

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros avec un comparatif sur deux exercices, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.

3. *Liquidité et solvabilité*

Dans le cadre du protocole du 10 janvier 2003 intervenu entre la Société Centrale de Crédit Maritime Mutuel (SCCMM) et la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP), les Caisses Régionales de Crédit Maritime Mutuel (CRCMM) et la SCCMM, en tant qu'établissements de crédit affiliés à la BFBP, bénéficient du système de garantie du réseau des Banques Populaires.

Ce système de garantie organisé par une décision de caractère général de la BFBP, prise en sa qualité d'organe central, en application des articles L 511-30, L511-31, L.512-12 du Code monétaire et financier, repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements du réseau Banque Populaire par un mécanisme de solidarité interne.

Depuis le 1er janvier 2007, du fait de l'adossement technique et opérationnel des CRCMM aux Banques Populaires Régionales (BPR) décidé le 19 octobre 2004 par les Conseils d'administration de la BFBP et de la SCCMM, la garantie de liquidité et de solvabilité des établissements de Crédit Maritime Mutuel est assuré au premier niveau par les BPR d'adossement, à l'exception des éventuelles insuffisances de résultat qui découleraient de pertes ou provisions constatées sur la filière maritime.

La Banque Populaire d'adossement de la Caisse de Crédit Maritime du Littoral du Sud-ouest est la Banque Populaire du Sud-ouest.

En effet, pour tenir compte de sa spécificité, le Crédit Maritime s'est doté d'un système de solidarité propre dédié aux risques de la filière maritime ayant vocation à intervenir avant le recours à la Banque Populaire Régionale d'adossement. Ce fonds spécifique dit Fonds de Solidarité Filière (FSF Régional en CRCMM et FSF National à la SCCMM) est constitué dans les livres des Caisses Régionales et de la SCCMM, sous la forme de Fonds pour Risques Bancaires Généraux affectés.

Il est rappelé, en outre, que les établissements du réseau du CMM sont adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts institué par la Loi et auquel adhèrent tous les établissements de crédit agréés en France.

Note 2 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1. *Changement de méthode et d'option fiscale sur l'exercice 2008*

En application de l'avis 2007-B du Comité d'urgence du CNC relatif à la comptabilisation du crédit d'impôt dans le cadre du dispositif du prêt à taux zéro suite au nouveau régime de financement par l'Etat, un changement de méthode vient augmenter les capitaux propres de 44 milliers d'euros.

2. *Conversion des opérations en devise*

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (modifié par les règlements 90-01 et 95-04).

Les créances, les dettes et les engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat. Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés prorata temporis en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché (art 10).

Le Crédit Maritime du Littoral du Sud-Ouest ne supporte pas de risque de change significatif.

Les immobilisations et titres de participation en devises acquis en euros restent valorisés au coût d'acquisition.

Les contrats de change à terme sec ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

3. *Bilan – Actif*

3.1. Opérations avec les établissements de crédits et la clientèle

- Crédits aux établissements de crédit et à la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur les établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres.

Les opérations avec la clientèle sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle.

L'ensemble des prêts est enregistré au bilan à leur valeur nominale y compris les concours à taux bas et les prêts restructurés, à l'exception des rachats de créances clientèle enregistrés à leur coût d'acquisition.

- Créances douteuses

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière. Pour les collectivités locales le délai réglementaire de neuf mois a été ramené à six mois. Cette identification s'applique aux découverts en application du nouvel article 3 bis du règlement CRC 2002-03 modifié par le règlement CRC 2007-06.

Le déclasserment d'une créance en encours douteux entraîne le transfert de l'encours total des créances et engagements sur une même contrepartie, même si l'analyse du risque conduit à ne provisionner que les intérêts enregistrés et non encaissés. Pour ces créances douteuses, les intérêts courus ou échus non perçus sont comptabilisés en appliquant le taux contractuel à la valeur brute mais dépréciés à due concurrence et inscrits en produit net bancaire. Les commissions dues non perçues sur clients douteux sont en coût du risque.

Au sein des créances douteuses, une catégorie spécifique est identifiée, dénommée «créances douteuses compromises», il s'agit des créances pour lesquelles les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte est envisagé.

Le classement en douteux compromis intervient nécessairement lors de la déchéance du terme ou lors de la résiliation du contrat de crédit-bail. Il est possible de transférer un encours douteux en compromis au bout d'un délai d'un an mais il ne s'agit pas d'un délai impératif. La règle de la «contagion» ne s'applique pas pour le passage de douteux en douteux compromis. Pour les créances douteuses compromises, les intérêts courus ou échus non encaissés ne sont pas enregistrés.

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées après analyse individuelle des dossiers, en tenant compte des garanties et déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations sont calculées de manière actuarielle sur la base des flux futurs attendus sur chacun des contrats actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ce dernier correspondant au taux contractuel. Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non recouvrement sont enregistrées en «*Coût du risque*» à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en «*Intérêts et produits assimilés*». La reprise de la dépréciation liée au seul passage du temps est enregistrée en «*Intérêts et assimilés*».

Les créances passées en perte sur l'exercice ainsi que les récupérations sur créances amorties sont inscrites en ligne «*Coût du risque*» au compte de résultat pour la partie du capital et en «*Intérêts et produits assimilés*» pour la partie des intérêts. Les passages en perte ne font l'objet d'aucune procédure systématique.

Pour les crédits aux professionnels de l'immobilier, le déclassement en créances douteuses est opéré opération par opération sur la base de critères prenant en compte les perspectives de sortie, la capacité des associés à apporter des fonds propres ainsi que leur solvabilité. Les intérêts sur créances douteuses sont intégralement dépréciés et le prêt est déprécié en fonction des garanties reçues, du revenu locatif futur, du prix de sortie du projet comparé au marché et de la solvabilité des parties prenantes.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

- Créances restructurées

Les créances restructurées donnent lieu à calcul d'une décote représentant l'écart entre le capital restant dû initial et les flux attendus (capital et intérêts) à la suite de la restructuration, les flux étant actualisés sur la base du taux contractuel d'origine de la créance. La décote peut également être calculée par référence à un prix de marché dans la mesure où il est observable pour des créances de même nature et de mêmes caractéristiques mais cette possibilité n'est pas utilisée.

Lorsque les créances ayant fait l'objet d'une restructuration donnent lieu à l'enregistrement d'une décote, celle-ci est comptabilisée en déduction de l'actif et en «*Coût du risque*» en résultat. Dans le cas où la créance restructurée reste inscrite en douteux, la décote peut ne pas être individualisée lorsqu'un calcul de dépréciation global est effectué englobant la décote. La surcote éventuelle n'est pas enregistrée.

Pour les créances restructurées classées en encours sains l'étalement de la décote est porté en «*Intérêts et produits assimilés*». Pour les créances restructurées classées en encours douteux l'étalement de la décote et/ou la reprise de la dépréciation au titre de l'effet temps sont également enregistrés en «*Intérêts et produits assimilés*». Les variations de dépréciation constatée au titre du risque de non recouvrement sont quant à elles, enregistrées en «*Coût du risque*».

Une créance restructurée douteuse peut-être reclassée en encours sains lorsque les termes sont respectés. Dans le cas où la décote était incluse dans la dépréciation globale, elle doit être extraite pour continuer à être étalée en «*Intérêts et produits assimilés*» tandis que la dépréciation est intégralement reprise en «*Coût du risque*». Les restructurations reclassées parmi les créances saines sont spécifiquement identifiées.

Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Pour le Crédit Maritime du Littoral du Sud-Ouest, l'encours des crédits restructurés à des conditions hors marché étant jusqu'à maintenant non significatif, il n'y a pas eu de comptabilisation de décote. Pour les mêmes raisons, il n'est pas opéré de déclassement automatique de créances restructurées.

3.2. Opérations sur titres

Les portefeuilles de titres de transaction, de placement, d'investissement et d'activité de portefeuille suivent les règles d'évaluation du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par le règlement CRC 2005-01 et l'avis 2008-05 du CNC relatif à la comptabilisation des frais d'acquisition.

En 2008, en application de l'avis 2008-05 du CNC, le mode de comptabilisation des frais d'acquisition relatifs aux titres de participation et parts dans les entreprises liées [aux titres de placement, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille et aux autres titres détenus à long terme] a été modifié. Ils sont désormais rattachés au prix d'acquisition des titres.

Les portefeuilles apparaissent dans les postes "effets publics et valeurs assimilés" lorsque l'émetteur est l'État, "obligations et autres titres à revenu fixe" et "actions et autres titres à revenu variable" dans les autres cas.

- Portefeuille de placement

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation estimée à partir du cours de bourse le plus récent pour les titres cotés ou de la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Ces dépréciations sont évaluées de manière individuelle. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle du titre selon la méthode actuarielle.

Lorsque les titres font l'objet d'une couverture, les résultats sont pris en compte pour la détermination des dépréciations.

Lorsque des titres à revenu fixe présentent un risque de contrepartie, une dépréciation est enregistrée en «Coût du risque».

Les dotations et reprises pour dépréciation (hors risque de contrepartie) et les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont portées au poste du compte de résultat "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ». En cas de cession de titre à revenu fixe, les reprises de dépréciation constituée au titre du risque de contrepartie figurent également dans ce poste.

- Portefeuille d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention et les moyens de les détenir jusqu'à l'échéance. Ils font l'objet d'un financement spécifique (notamment les accords de refinancement, les emprunts subordonnés et les comptes à terme) et pour certains bénéficient d'une couverture adéquate en matière de risque de taux (essentiellement des contrats d'échange de taux dont le marché est liquide). Le reclassement éventuel en titres de placement s'opère à la valeur comptable à la date du déclassement déterminée selon les règles de la catégorie d'origine. En cas de cession anticipée, les plus et moins-values de cession sont comptabilisés au poste du compte de résultat "Gains ou pertes sur actifs immobilisés".

Ces titres à revenu fixe font l'objet d'un étalement de la surcote/décote par rapport à la valeur de remboursement sur la durée résiduelle selon la méthode actuarielle.

- Portefeuille de titres de l'activité de portefeuille

Ces titres sont acquis dans le but d'en retirer, à plus ou moins long terme, une rentabilité récurrente sous la forme de plus values de cession. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition frais exclus. Ces titres sont évalués au plus bas du coût historique ou de la valeur d'utilité. Les moins-values latentes font l'objet de dépréciations déterminées sans compensation avec les plus-values latentes sur une même ligne de titres.

Ces titres figurent à l'actif du bilan au poste « Actions et autres titres à revenus variables ».

Les dotations et reprises de dépréciations comme les plus et moins-values de cessions sont portées au compte de résultats «Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement et assimilés».

- Titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais.

Les titres sont estimés à leur valeur d'utilité déterminée de manière individuelle à la clôture des comptes. La valeur d'utilité fait référence à différents critères comme le cours moyen de bourse pour les titres cotés, les capitaux propres corrigés pour les titres non cotés.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation. Les plus values latentes ne sont pas enregistrées. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation.

Les plus ou moins-values de cession et les dotations et reprises de dépréciations sont inscrites en poste "gains ou pertes sur actifs immobilisés".

Le portefeuille de titres de participation est essentiellement constitué des titres de la Société Centrale de Crédit Maritime Mutuel (S.C.C.M.M).

3.3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le CRC a émis un règlement (CRC 2002-10) applicable aux comptes individuels à partir du 01/01/2005 autant pour les immobilisations corporelles qu'incorporelles et le règlement 2004-06 sur la définition et l'évaluation des actifs s'applique également à compter du 1er janvier 2005.

- Immobilisations corporelles d'exploitation

Les encours bruts sont ventilés en composant, la décomposition en composants est fondée sur l'existence de durées d'utilisation différentes entre chacun des éléments distincts constituant un même bien.

Les coûts d'emprunt ne rentrent pas dans la détermination de la valeur brute des immobilisations.

Les durées d'utilité retenues par le Crédit Maritime du Littoral du Sud-Ouest sont les suivantes :

<i>Composants</i>	<i>Durée d'utilité</i>
Terrain	NA
Façades non destructibles	NA
Façades/couverture / étanchéité	30 ans
Fondations / ossatures	40 ans
Ravalement	15 ans
Equipements techniques	15 ans
Aménagements techniques	10 ans
Aménagements intérieurs	10 ans

Les composants sont amortis sur la base de leur valeur brute diminuée de la valeur résiduelle et sur leur durée d'utilisation. La valeur résiduelle est définie comme la valeur actuelle de l'actif à la fin de sa durée probable d'utilisation. La valeur résiduelle des composants autres que le terrain et les façades non destructibles est réputée nulle.

Les dépenses pour gros entretien des actifs immobilisés sont constatées sous forme de provisions pour risques et charges dotées linéairement sur la durée séparant les opérations successives d'entretien Il n'a pas été constitué dans les comptes de la CRCMMLSO de provision pour réparation.

Les dépenses de sécurité ou de mises en conformité sont comptabilisées à l'actif dès lors qu'elles répondent de manière cumulative aux dispositions réglementaires comptables.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont enregistrés en charges.

Les immobilisations d'exploitation présentant un indice objectif de dépréciation sont dépréciées, les dotations sont alors enregistrées en «dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles».

Les biens mobiliers ne font pas l'objet de l'approche par composant, ils sont amortis selon les durées d'utilisation présentées ci-dessous :

<i>Biens</i>	<i>Durée d'utilité</i>
Matériel Informatique	3 ans
Matériel de Sécurité	10 ans
Mobilier et Matériel de bureau	5-10 ans
Matériel de Transport	3-4 ans

- Immobilisations corporelles hors exploitation

La méthode des composants est également appliquée aux immeubles de placement.

- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût.

S'agissant des immobilisations incorporelles développées en interne, les frais de développement sont activés ou comptabilisés en charges, conformément à l'option offerte par le règlement 2004-06 du CRC.

Les droits au bail sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie résiduelle du bail et font l'objet de dépréciation si nécessaire par rapport à la valeur de marché.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet d'éventuelle dépréciation.

Les logiciels acquis et développés en interne sont respectivement amortis sur une durée de 1 à 3 ans.

4. Bilan – Passif

4.1. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Ces postes regroupent uniquement les bons de caisse émis par la Caisse Régionale. Les intérêts courus à verser relatifs à ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

4.2. Provisions

- Provisions pour passifs sociaux :

Les passifs sociaux sont provisionnés de manière intégrale conformément à la recommandation 2003 R 01 du Conseil National de la Comptabilité.

La provision comptabilisée au bilan correspond :

- À la valeur actuarielle des engagements de retraite et prestations assimilées relatifs au personnel en activité ;
- Minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
- Minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
 - Des écarts d'expérience liés aux variables démographiques
 - Des évolutions des hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires)
 - Des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs en couverture.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

- Pour les indemnités de fin de carrière, le taux d'actualisation retenu est de 3,70% et le taux de rendement attendu de 3,51%;
- Pour les médailles du travail et les primes d'ancienneté, le taux d'actualisation est de 3,71%.

Le taux d'actualisation utilisé est issu de la courbe OAT sans marge de crédit supplémentaire.

La méthode du corridor est appliquée pour les engagements de retraite et assimilés.

Conformément à l'avis du C.N.C. du 25 mars 2004, les engagements pris par la Caisse Régionale de Crédit Maritime en matière de primes d'ancienneté et médailles du travail sont enregistrés dans les comptes au 31 décembre 2008. Ces engagements s'élèvent globalement à 245 milliers d'euros, en diminution de 21 K€ par rapport à la clôture de l'exercice 2007 .

Les indemnités de départ à la retraite des salariés de la Caisse Régionale relèvent d'un régime à prestations définies dont la gestion est externalisée au moyen d'un contrat d'assurance souscrit à l'origine auprès de Crédit Maritime Vie, la gestion de ce contrat ayant par ailleurs été transférée à Assurances Banques Populaires en 2005. Les cotisations versées dans le cadre de ce contrat ne couvrant pas intégralement nos engagements au 31/12/2008, une charge de 61 milliers d'euros a été passée au titre de l'exercice 2008, pour atteindre un total de provision à 146 milliers d'euros.



La valorisation des indemnités de fin de carrière a été impactée successivement par l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005, et par les lois de financement de la Sécurité Sociale de 2007 et de 2008.

Dans le cadre de l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005, un accord de branche a été signé en 2005 permettant les départs avant 65 ans à l'initiative de l'employeur en exonération de charges sociales pour les départs intervenant avant le 31/12/09.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 prévoit qu'après le 01/01/2014 les départs volontaires avant 65 ans seront chargés, la mise à la retraite avant 65 ans étant interdite. L'effet financier induit par la loi a eu pour conséquence une augmentation de l'engagement au 31/12/06 non intégrée dans les comptes 2006 la loi ayant été adoptée en fin d'année. Cette revalorisation est qualifiée de changement de régime et son étalement calculé sur le montant de l'engagement au 31/12/2006 n'est intervenu qu'à partir de 2007.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 supprime le dispositif transitoire qui était prévu par la loi de 2007 pour la période entre le 01/01/2010 et le 01/01/2014. La mise à la retraite avant 65 ans avec accord du salarié n'est plus possible à compter du 01/01/2010, s'agissant de départs volontaires avant 65 ans ils seront chargés. Par ailleurs, une nouvelle contribution est mise en place sur les indemnités versées pour les départs avant ou après 65 ans (25% du montant pour celles versées du 11/10/07 au 31/12/08 puis 50% au-delà). Cette revalorisation est qualifiée de changement de régime et son étalement calculé sur le montant de l'engagement au 31/12/2007 n'intervient qu'à partir de 2008.

Ces changements de régime font l'objet d'un étalement dans la mesure où ils sont relatifs à des droits non acquis. L'étalement est réalisé de manière linéaire sur la durée résiduelle de vie active moyenne (durée d'acquisition des droits) qui est de 20 années.

▪ Provisions au titre de l'attribution d'action gratuite de Natixis aux salariés (SAGA):

Dans le cadre du schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA) autorisés par les assemblées générales de Natixis du 17 novembre 2006 et du 24 mai 2007, les salariés de la Banque Populaire ont reçu en 2007 un droit à recevoir 60 actions au bout d'un délai de deux ans (période d'acquisition). Au terme de ce délai, les titres attribués au salarié devront être conservés par ce dernier deux ans avant de devenir disponibles (période de conservation).

Les titres destinés à être attribués aux salariés de Caisse Régionale ont été acquis par Natixis en 2007 et seront facturés en novembre 2009 lors de leur attribution. Le coût avait fait l'objet d'un provisionnement intégral dès l'exercice 2007 pour un montant de 0,178 million d'euros sur la base du prix d'acquisition des titres par Natixis et tenant compte d'un taux de turn-over.

▪ Provisions épargne-logement :

En application de l'avis 2006-02 du CNC, les risques relatifs aux comptes et plans épargne logement ont fait l'objet à compter du 1er janvier 2007 d'une évaluation ainsi que d'un provisionnement.

Les risques couverts sont de deux natures :

- le risque de consentir des crédits futurs à un taux réglementé inférieur aux conditions de marché ;
- le risque de rémunérer l'épargne collectée à des conditions désavantageuses par rapport aux conditions de marché futures.

Ces deux risques sont évalués de manière prospective, jusqu'à l'extinction des encours d'épargne portés au bilan, d'où la nécessité de modéliser l'évolution des encours actuels (collecte et conversion de crédit) sur la base d'hypothèses de taux futurs et de comportement de la clientèle.

Le modèle retenu est celui qui s'applique au niveau du Groupe Banque Populaire pour l'établissement des comptes consolidés. Il procède d'une démarche en trois étapes :

1ère étape : Génération de 10 000 chemins de taux par simulation de Monte Carlo. Le processus utilisé est un processus d'Ornstein-Uhlenbeck avec retour à la moyenne. Cette méthode intègre une matrice de corrélation entre les différents index fondée sur un historique de 10 ans glissants ; le niveau cible du retour à la moyenne pour chacun des index étant déterminé à partir des prévisions à long terme des économistes du Groupe, également appliquées dans la gestion de bilan.

2ème étape : Modélisation des écoulements des encours sur chaque chemin de taux simulés à partir d'un profil attendu représentant la tendance moyenne historique des encours de chaque génération en intégrant une sensibilité du comportement de la clientèle, tant en décollecte qu'en conversion en crédit, en fonction de l'écart entre les taux réglementés et les taux du marché (chemins de taux simulés).



3ème étape : Le calcul de la provision finale résulte de la moyenne des différences constatées sur chacun des chemins entre les flux établis sur la base des taux réglementés (épargne hors prime d'état ou crédit) et ceux calculés à partir des taux de marché futurs déterminés par le modèle sur chaque année d'écoulement pour des produits équivalents ; ces différences sont actualisées avec la courbe zéro-coupon moyenne des douze derniers mois déduite des taux swaps. Les taux de référence (taux de marché) sont déterminés pour la phase épargne, en utilisant comme produit équivalent les comptes à terme progressifs Fidélis, diffusés dans le réseau Banque Populaire et pour la phase crédit future, en appliquant le principe de tarification du Groupe pour des prêts habitats ayant la même durée que les prêts PEL (Taux Swap + spread de liquidité).

Seules les moins values nettes par génération de taux sont provisionnées, les plus-values nettes n'étant pas retenues. Enfin, chacune des 10 000 provisions est calculée déduction faite des flux relatifs à l'encours considéré comme insensible à l'évolution des taux. Par prudence, ce profil sans risque est plafonné au niveau constaté lors de la dixième année de vie de chaque génération, puis est écoulé linéairement sur les vingt années suivantes.

Les risques sur Comptes Épargne Logement (CEL) sont obtenus selon une méthode analogue, à l'aide d'hypothèses de transformation distinctes. Toutefois, seul le risque de transformation en crédit est provisionné, la rémunération de la phase épargne étant révisable et indexée sur les taux de marché. La valeur future des taux de crédits CEL est déterminée par le modèle à partir de la formule réglementaire.

Enfin, la provision totale intègre la différence constatée, sur les stocks de prêts PEL et CEL en vie à la date de calcul, entre les flux futurs actualisés d'une part au taux de marché de l'année de mise en place de ces crédits et d'autre part au taux réglementé consenti au client. Cette différence est reprise ensuite actuariellement sur la durée de vie des prêts concernés.

Dans la mesure où l'évolution au cours du dernier mois de l'exercice de la moyenne du taux de référence (taux CMS 5) qui sert de base au calcul de la provision demeure inférieure à + ou - 0,05% (5 points de base), le montant de la provision est celui déterminé sur la base des données du mois précédent la clôture de l'exercice.

Les autres provisions inscrites au passif sont principalement constituées par des provisions sur engagements par signature et les provisions sur litiges.

4.3. Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) et provisions réglementées

Le FRBG enregistre les montants que le Crédit Maritime du Littoral du Sud-Ouest décide d'affecter à la couverture de risques à caractère général. Il comprend également les montants dotés au Fonds Régional de Solidarité ainsi que les provisions pour investissements (conformément aux principes énoncés Note 1 paragraphe 3).

Les provisions réglementées sont dotées pour la seule application de dispositions fiscales.

4.4. Capitaux propres

Les Capitaux Propres de la Caisse Régionale de Crédit Maritime du Littoral du Sud-Ouest se décomposent de la manière suivante :

Fonds propres de base :

- Capital parts A d'une valeur de 15,24 euros qui donnent droit de vote à l'Assemblée Générale.
- Capital parts B d'une valeur de 1 euro qui ne donnent pas droit de vote à l'Assemblée Générale, mais produisent un dividende au taux de 3%.

- F.R.B.G. d'une valeur de 0,737 million d'euros
- Réserves pour un montant de 4,948 millions d'euros

Fonds propres complémentaires : Néant

5. *Hors bilan - Instruments financiers à terme fermes et conditionnels*

Il n'y a pas d'opération d'instruments fermes de taux, d'instruments conditionnels et d'instruments de change dans les comptes de la Caisse du Crédit Maritime du Littoral du Sud-ouest.



6. Hors bilan - Garanties financières assorties d'un droit de réutilisation en l'absence de défaillance du propriétaire

Au 31 décembre 2008, la Caisse du Crédit Maritime du Littoral du Sud-Ouest n'a conclu aucun contrat de garantie financière assortie d'un droit de réutilisation en application de l'ordonnance 2005-171 du 24 février 2005 et de l'avis du CNC 2006-10.

7. Fiducie

Au 31 décembre 2008, la Caisse du Crédit Maritime du Littoral du Sud-Ouest n'a conclu aucun contrat de fiducie en application de la loi 2007-211 du 19 février 2007 et de l'avis du CNC 2008-03.

8. Compte de résultat

8.1. Intérêts et assimilés, commissions

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis. Les autres commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées selon la nature de la prestation.

- Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations.
- Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinuée avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

8.2. Revenus des titres

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale. Ils sont enregistrés en «Revenus des titres à revenu variable».

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

8.3. Charges générales d'exploitation - frais de personnel

Les frais de personnel comprennent non seulement les salaires et traitements mais aussi les avantages au personnel tels que les charges de retraite (partie relative aux régimes à cotisations définies).

La charge annuelle relative aux régimes à cotisations définies comprend :

- Les droits supplémentaires acquis par l'ensemble des salariés ;
- Le coût financier (effet d'actualisation) ;
- Le rendement brut des actifs de couverture ;
- L'amortissement des écarts actuariels (application de la méthode dite du corridor) et des coûts des services passés.

Le DIF (Droit Individuel à la Formation) est un crédit de 20 heures de formation par an cumulable sur 6 années successives. Peuvent en bénéficier les salariés en CDI (à temps plein et à temps partiel) ayant un an d'ancienneté à compter de la date d'application de la loi et les salariés en CDD ayant 4 mois de présence consécutifs ou non, pendant les 4 derniers mois.

Le volume d'heures acquises et non utilisées par les salariés de la Caisse Régionale pour le droit individuel de formation est de 11 580 heures.

8.4. Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés.

8.5. Impôts sur les bénéfices

Le produit d'impôt figurant au compte de résultat comprend divers retraitements liés à des crédits d'impôts.

Note 3 TABLEAUX ANNEXES
Annexe 1 : Banque centrale, CCP, effets publics et créances interbancaires

	Annexes	2008	2007
Caisse, banques centrales, CCP		11 627	9 432
Effets publics et valeurs assimilées	3	0	0
Créances sur les établissements de crédit		309 228	128 028
à vue	4	114 437	109 764
à terme	4	194 247	17 533
créances douteuses nettes		0	0
dépréciations pour risques pays affectées		0	0
valeurs non imputées		5	0
créances rattachées		539	731
TOTAL		320 855	137 460
dont créances éligibles au refinancement des banques centrales : dont		0	0
créances restructurées		0	0
décote nette		0	0

Annexe 2 : Ventilation par durée restant à courir

	< 3 mois	3 mois <D< 1 an	1 an <D< 5 ans	> 5 ans	non ventilés	Total à terme
ACTIF						
Créances sur établissements de crédit	192 011	1 450	73	713	0	194 247
Créances sur la clientèle	31 297	57 978	210 328	320 117	0	619 720
Créances de crédit-bail	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 185	0	0	0	0	5 185
PASSIF						
Dettes sur établissements de crédit	483 161	211	5 105	13 146	0	501 623
Dettes sur la clientèle	87 000	31 756	33 911	35 618	0	188 285
Dettes représentées par un titre	42	312	886	0	0	1 240
Emprunts subordonnés	0	0	0	0	0	0
TOTAL	798 696	91 707	250 303	369 594	0	1 510 300

Annexe 3 : Détail des effets publics : néant
Annexe 4 : Créances saines interbancaires

	2008			2007		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes et prêts	114 437	194 247	308 684	109 764	17 533	127 297
Prêts financiers	0	0	0	0	0	0
Valeurs reçues en pension livrée	0	0	0	0	0	0
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0	0
Prêts subordonnés à durée déterminée	0	0	0	0	0	0
Prêts subordonnés à durée indéterminée	0	0	0	0	0	0
TOTAL	114 437	194 247	308 684	109 764	17 533	127 297

Annexe 5 : Opérations avec la clientèle Actif

	Annexe	2008	2007
Comptes ordinaires débiteurs		18 648	22 537
Créances commerciales		2 338	2 051
Autres concours à la clientèle	6	619 492	463 147
Créances rattachées et valeurs non imputées		7 022	3 012
Créances douteuses nettes		13 380	15 122
Dépréciations pour risques pays affectées		0	
TOTAL		660 880	505 869
dont créances éligibles au refinancement des banques centrales dont :			
créances restructurées		0	0
décote nette		0	0

Annexe 6 : Détail des autres concours à la clientèle

	2008	2007
Crédits à l'exportation	0	0
Crédits de trésorerie et de consommation	40 174	54 922
Crédits à l'équipement	287 638	200 568
Crédits à l'habitat	290 880	206 823
Autres crédits à la clientèle	0	0
Valeurs reçues en pension	0	0
Titres reçus en pension	0	0
Prêts subordonnés	800	834
TOTAL	619 492	463 147

Annexe 7 : Portefeuille titres

	2008					2007				
	Tran - saction	Place - ment	Investis- sment Annexe 10	TAP	Total	Tran - saction	Place - ment	Investis- sment	TAP	Total
Obligations et assimilés										
Valeurs brutes	0	5 324	10	0	5 334	0	5 308	550	0	5 858
Dépréciations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs nettes (Annexe 8)	0	5 324	10	0	5 334	0	5 308	550	0	5 858
Actions et assimilés										
Montants bruts	0	0	0	0	0	0	4 748	0	0	4 748
Dépréciations	0	0	0	0	0	0	-114	0	0	-114
Valeurs nettes (Annexe 9)	0	0	0	0	0	0	4 634	0	0	4 634
Total	0	5 324	10	0	5 334	0	9 942	550	0	10 492

Titres de transaction (CNC 05-09 à compter du 1er janvier 2007)

Négociables sur un marché actif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Non négociables sur un marché actif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Annexe 8 : Obligations et autres titres à revenu fixe

	2008				2007			
	Tran - saction	Place - ment	Investis- sement	Total	Tran - saction	Place - ment	Investis- sement	Total
<u>Valeurs brutes</u>								
<u>Titres cotés</u>								
émis par des organismes publics	0	5 185	0	5 185	0	4 977	0	4 977
autres émetteurs	0	0	0	0	0	190	550	740
<u>Titres non cotés</u>								
émis par des organismes publics	0	0	0	0	0	0	0	0
autres émetteurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres prêtés	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres empruntés	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances douteuses	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	139	10	149	0	141	0	141
Total valeurs brutes	0	5 324	10	5 334	0	5 308	550	5 858
dont titres subordonnés	0	0	0	0	0	0	0	0
<u>Dépréciations</u>								
Dépréciations	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations sur créances douteuses	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations pour risques pays	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Dépréciations	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL NET	0	5 324	10	5 334	0	5 308	550	5 858

Annexe 9 : Actions et autres titres à revenu variable

	2008				2007			
	Tran - saction	Place - ment	TAP	Total	Tran - saction	Place - ment	TAP	Total
<u>Valeurs brutes</u>								
<u>Titres cotés</u>								
OPCVM de capitalisation	0	0	0	0	0	0	0	0
autres OPCVM	0	0	0	0	0	0	0	0
autres titres	0	0	0	0	0	0	0	0
<u>Titres non cotés</u>								
OPCVM de capitalisation	0	0	0	0	0	0	0	0
autres OPCVM	0	0	0	0	0	4 748	0	4 748
autres titres	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0
Total valeurs brutes	0	0	0	0	0	4 748	0	4 748
<u>Dépréciations</u>								
sur titres cotés	0	0	0	0	0	0	0	0
sur titres non cotés	0	0	0	0	0	114	0	114
sur actions propres	0	0	0	0	0	0	0	0
Total dépréciations	0	0	0	0	0	-114	0	-114
TOTAL	0	0	0	0	0	4 634	0	4 634

Annexe 10 : Evolution des titres d'investissement

	2007	Achats	Cessions	Rembour- sements	Con- version	Décote / surcote	Trans- ferts	Reclassement global	Autres variations	2008
Effets publics										
Valeur brute	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat des cessions réalisées		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres TRF										
Valeur brute	550	0	0	-550	0	0	0	0	10	10
Résultat des cessions réalisées			0					0		

Annexe 11 : Transferts de portefeuille et titres : néant
Annexe 12 : Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

	Annexes	2008	2007
Immobilisations financières brutes	13	4 001	4 001
Dépréciations	13	-116	-116
Immobilisations financières nettes	13	3 885	3 885
Dont titres de participations supérieur à 1 M€ (Société Centrale de Crédit Maritime)			
		3 101	3 101
Ecart de conversion		0	0
Créances rattachées et autres		0	0
TOTAL		3 885	3 885

Annexe 12 Bis : Liste des participations supérieures à 1 million d'euros

	Part du capital détenu	Montant des capitaux propres	Résultat
Société Centrale de Crédit Maritime	24,85%	14 871	350

Annexe 13 : Evolution des titres de participation et assimilés

	2007	Augmen- tations	Dimi- nutions	Con- version	Autres variations	2008
Valeurs brutes						
Participations et autres titres détenus à long terme	4 001	0	0	0	0	4 001
Parts dans les entreprises liées	0	0	0	0	0	0
Parts de sociétés civiles immobilières	0	0	0	0	0	0
sous-total	4 001	0	0	0	0	4 001
Dépréciations						
Participations et autres titres à long terme	-116	0	0	0	0	-116
Parts dans les entreprises liées	0	0	0	0	0	0
Parts de sociétés civiles immobilières	0	0	0	0	0	0
sous-total	-116	0	0	0	0	-116
Immobilisations financières nettes	3 885	0	0	0	0	3 885

Annexe 14 : Evaluation des titres de participation

	Sociétés cotées		Stés non cotées		Total Valeur nette	Valeur estimative des titres	
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation		Selon le cours de bourse	Autres Méthodes
2 008							
<u>Participations et autres titres détenus à long terme</u>							
Sur établissements de crédit	0	0	3 598	0	3 106	0	0
Sur autres sociétés à caractère financier	0	0	0	0	0	0	0
Sur autres sociétés	0	0	403	-116	779	0	0
Autres titres détenus à long terme	0	0	0	0	0	0	0
Total des participations	0	0	4 001	-116	3 885	0	0
Valeurs nettes	0		3 885				
Rappel 2007							
<u>Participations et autres titres détenus à long terme</u>							
Sur établissements de crédit	0	0	3 106	0	3 106	0	3 106
Sur autres sociétés à caractère financier	0	0	0	0	0	0	0
Sur autres sociétés	0	0	895	-116	779	0	895
Autres titres détenus à long terme	0	0	0	0	0	0	0
Total des participations	0	0	4 001	-116	3 885	0	4 001
Valeurs nettes	0		3 885				

Annexe 15 : Opérations de crédit-bail et location simple : néant
Annexe 16: Immobilisations corporelles et incorporelles

	Annexes	2008				2007			
		Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations	Valeurs nettes
Immobilisations d'exploitation									
Immobilisations incorporelles	17	1 721	-1 557	0	164	1 627	-1 496	0	131
Immobilisations corporelles	17	14 724	-9 535	0	5 189	14 331	-8 854	0	5 477
Total		16 445	-11 092	0	5 353	15 958	-10 350	0	5 608
Immobilisations hors exploitation	17	21	-13	0	8	21	-10	0	11
TOTAL		16 466	-11 105	0	5 361	15 979	-10 360	0	5 619

Annexe 17 - Evolution des immobilisations d'exploitation et hors exploitation

	Annexes	2007	Augmen- tations	Dimi- nutions	Autres	2008
Valeurs brutes						
Immobilisations incorporelles d'exploitation						
Droits au bail et fonds commerciaux		629	0	0	0	629
Logiciels		112	73	0	0	185
Autres		886	21	0	0	907
		1 627	94	0	0	1 721
Immobilisations corporelles d'exploitation	18					
Terrains		213	0	0	0	213
Constructions		6 309	41	-4	0	6 346
Parts de SCI		0	0	0	0	0
Autres		7 809	415	-58	0	8 166
		14 331	456	-62	-1	14 724
Immobilisations hors exploitation		21	0	0	0	21
Amortissements et dépréciations						
Immobilisations incorporelles d'exploitation						
Droits au bail et fonds commerciaux		-507	-44	0	0	-551
Logiciels		-108	-11	0	0	-119
Autres		-881	-5	0	0	-886
		-1 496	60	0	1	-1 557
Immobilisations corporelles d'exploitation						
Terrains		0	0	0	0	0
Constructions		-2 844	-221	0	0	-3 065
Autres		-6 010	-488	28	0	-6 470
		-8 854	-709	28	0	-9 535
Immobilisations hors exploitation		-10	-3	0	0	-13

Annexe 18 : Immobilisations corporelles d'exploitation, ventilation des constructions

	2008			2007		
	Valeurs brutes	Amortiss & dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortiss & dépréciations	Valeurs nettes
Constructions						
Façades non destructibles	0	0	0	0	0	0
Façades / couverture / étanchéité	756	-314	442	754	-291	463
Fondations / ossatures	3 140	-1 016	2 124	3 140	-936	2 204
Ravalement	0	0	0	0	0	0
Equipements techniques	1 006	-643	363	1 003	-591	412
Aménagements intérieurs	1 444	-1 092	352	1 412	-1 026	386
TOTAL des constructions	6 346	-3 065	3 281	6 309	-2 844	3 465

Annexe 19 : Comptes de régularisation et actifs divers

	Annexes	2008	2007
Autres actifs et emplois divers	20	2 808	5 955
Comptes de régularisation	21	6 567	10 445
TOTAL		9 375	16 400

Annexe 20 : Autres actifs et emplois divers

	2008	2007
Instruments conditionnels achetés	0	0
Règlement d'opérations sur titres	0	0
Promotion immobilière	0	0
Autres stocks et emplois divers	94	110
Débiteurs divers	2 714	5 807
Créances douteuses nettes	0	0
Créances rattachées	0	38
TOTAL	2 808	5 955

Annexe 21 : Comptes de régularisation actif

	2008	2007
Comptes d'encaissement	18	2 758
Comptes d'ajustement	0	0
Comptes d'écart	0	0
Pertes potentielles sur contrats de couverture non dénoués	0	0
Pertes potentielles sur contrats de couverture dénoués	0	0
Charges constatées d'avance	96	201
Produits à recevoir	4 263	1 220
Primes d'émission restant à étaler	0	0
Autres charges à répartir	0	0
Autres comptes de régularisation	2 190	6 266
TOTAL	6 567	10 445

Annexe 22 : Banque centrale, CCP et dettes sur établissements de crédit

	Annexes	2008	2007
Banques centrales, CCP		0	0
Comptes et emprunts			
- à vue	23	2	12
- à terme	23	501 623	194 526
Autres sommes dues		1 269	2 185
Dettes rattachées		2 222	1 762
TOTAL		505 116	198 485

Annexe 23 : Détail des ressources interbancaires

	2008			2007		
	A Vue	A Terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires créditeurs	2	0	2	12	0	12
Comptes et emprunts	0	501 623	501 623	0	194 526	194 526
Valeurs données en pension livrée	0	0	0	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2	501 623	501 625	12	194 526	194 538



Annexe 24 : Opérations avec la clientèle passif

	Annexes	2008	2007
Comptes et emprunts			
- à vue	25	232 726	231 300
- à terme	25	188 255	183 683
Dépôts de garantie		30	27
Autres sommes dues		1 499	1 348
Dettes rattachées		8 908	2 282
TOTAL		431 418	418 640

Annexe 25 : Détail des comptes de la clientèle passif

	2008			2007		
	A Vue	A Terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes d'épargne à régime spécial	89 574	110 097	199 671	88 420	118 299	206 719
Comptes et emprunts	143 152	78 158	221 310	142 880	65 384	208 264
Emprunts auprès de la clientèle financière	0	0	0	0	0	0
Valeurs données en pension livrée	0	0	0	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0	0
TOTAL	232 726	188 255	420 981	231 300	183 683	414 983

Annexe 26 : Dettes représentées par un titre

	2008	2007
Bons de caisse et bons d'épargne	1 240	1 723
Titres du marché interbancaire	0	0
Titres de créances négociables dont	0	0
souscrits par des établissements de crédit	0	0
souscrits par la clientèle financière	0	0
souscrits par la clientèle	0	0
Obligations émises	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0
Dettes rattachées	107	221
TOTAL	1 347	1 944

Annexe 27 : Comptes de régularisation et passifs divers

	Annexes	2008	2007
Autres passifs	28	1 260	4 028
Comptes de régularisation	29	8 794	9 811
TOTAL		10 054	13 839

Annexe 28 : Autres passifs

	2008	2007
Instruments conditionnels vendus	0	0
Règlement d'opérations sur titres	0	0
Impôts différés passifs	0	0
Dettes de titres	0	0
Versement restant à effectuer sur titres non libérés	0	0
Créditeurs divers	1 260	4 028
Subvention d'investissement	0	0
Fonds publics affectés	0	0
Dettes rattachées	0	0
TOTAL	1 260	4 028

Annexe 29 : Comptes de régularisation passif

	2008	2007
Comptes d'encaissement	1 662	2 567
Comptes d'ajustement	0	0
Comptes d'écart	0	0
Gains potentiels sur contrats de couverture non dénoués	0	0
Gains potentiels sur contrats de couverture dénoués	2	3
Produits constatés d'avance	1 502	1 022
Charges à payer	4 198	2 111
Autres comptes de régularisation	1 430	4 108
TOTAL	8 794	9 811

Annexe 30 : Synthèse des dépréciations et provisions

	Annexe	2007	Augmen- tations	Dimi- nutions	Autres	2008
<u>Dépréciations</u>						
Dépréciations pour créances douteuses		14 147	5 078	-5 386	0	13 839
Dépréciations pour risques de marché		230	0	0	-114	116
Dépréciations pour risques pays		0	0	0	0	0
TOTAL des dépréciations		14 377	5 078	-5 386	-114	13 955
<u>Provisions</u>						
Provisions pour risques de contrepartie	31	33	100	-33	119	219
Provisions pour nsques de dépréciation	31	0	0	0	0	0
Provisions pour charges d'exploitation	31	811	87	-167	-127	604
Provisions pour engagements sociaux	31	352	61	-22	0	391
Provisions exceptionnelles	31	0	0	0	0	0
TOTAL des provisions		1 196	248	-222	-8	1 214
TOTAUX			5 326	-5 608		
			Effet résultat	282		

Annexe 31 : Provisions

	2007	Augmen- tations	Dimi- nutions	Autres	2008
Provisions pour risques de contrepartie					
Provisions sur engagements hors bilan	0	0	0	0	0
Provisions pour risques pays	0	0	0	0	0
Provisions sectorielles	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges clientèle	33	100	-33	118	218
Autres provisions clientèle	0	0	0	1	1
	33	100	-33	119	219
Provisions pour engagements sociaux					
CAR	0	0	0	0	0
Indemnités de fin de carrière	0	61	0	85	146
Médailles du travail et Primes d'ancienneté	352	0	-22	-85	245
FCR	0	0	0	0	0
Mutuelles	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
	352	61	-22	0	391
Provisions pour risques de dépréciation					
Portefeuille titres et instruments financiers à terme	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0	0
Promotion immobilière	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0
Provisions pour charges futures d'exploitation					
Provisions pour impôts et taxes	91	0	-46	0	45
Autres provisions d'exploitation	709	87	-121	-116	559
Provision pour épargne réglementée					
Projet CNC pour 2007					
Provisions exceptionnelles					
Provisions pour restructurations informatiques	0	0	0	0	0
Provisions pour restructurations exceptionnelles	0	0	0	0	0
Autres provisions exceptionnelles	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0
TOTAL	1 185	248	-222	3	1 214

Annexe 32 : Engagements sociaux-cumul de tous engagements

	Engage- ment brut	Actifs en couverture	Engage- ment net
Engagements au 31/12/2008			
Eléments comptabilisés (provision comptable social)	664	273	391
Ecartis actuariels non enregistrés	0	0	0
Changements de régime restant à étaler	36	0	36
Engagement total	700	273	427

Annexe 33 : Synthèse des engagements et des provisions

	Compléments de retraite	Indemnités de fin de carrière	Médailles du Travail	Primes Ancienneté	Total
Provisions comptabilisées	0	85	117	150	352
Ecart actuariels non enregistrés	0	0	0	0	0
Changements de régime restant à étaler	0	-51	0	0	-51
Ecart au 01/01/08		124			124
Engagement total au 01/01/2008	0	158	117	150	425
Droits liquidés sur la période	0	-8	0	0	8
Droits acquis sur la période	0	16	0	0	16
Coût financier	0	18	0	0	18
Rendement brut attendu des actifs	0	-9	0	0	-9
<u>Variation des frais de gestion</u>	0	0	0	0	0
<u>Versement de la période au fonds</u>	0	0	0	0	0
Frais sur versements	0	0	0	0	0
Modification de régime comptabilisée sur la période	0	-36	0	0	-36
Ecart actuariels enregistrés sur la période	0	25	0	0	25
Autres éléments	0	55	-12	-10	33
Variation enregistrée dans les "frais de personnel"	0	61	-12	-10	39
Ecart actuariel sur engagements	0	5	0	0	5
Ecart actuariel / rendement des actifs	0	1	0	0	1
Autres écarts actuariels	0	0	0	0	0
Variation des écarts actuariels non enregistrés	0	6		0	6
Modification de régime intervenue dans la période	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Coût non encore comptabilisé	0	0	0	0	0
Autres éléments	0	0	0	0	0
Autres variations	0	0	0	0	0
<u>Engagement au 31/12/2008</u>					
Provisions comptabilisées	0	146	105	140	391
Ecart actuariels non enregistrés	0	0	0	0	0
Changements de régime restant à étaler	0	36	0	0	36
Engagement total au 31/12/2008	0	182	105	140	427

Annexe 34 : Couverture des encours douteux

	2008				2007			
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Taux de couverture	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Taux de couverture
Opérations interbancaires	0	0	0		0	0	0	
Douteux	0	0	0		0	0	0	
Douteux compromis	0	0	0		0	0	0	
Opérations avec la clientèle et crédit-bail	27 219	-13 839	13 380	51%	29 269	-14 147	15 122	48%
Douteux	1 625	-49	1 576		9 922	-1 154	8 768	
Douteux compromis	25 594	-13 790	11 804		19 347	-12 993	6 354	
Portefeuille titres et débiteurs divers	0	0	0		0	0	0	
Douteux	0	0	0		0	0	0	
Douteux compromis	0	0	0		0	0	0	
Total des encours douteux	27 219	-13 839	13 380	51%	29 269	-14 147	15 122	48%
Douteux	1 625	-49	1 576	3%	9 922	-1 154	8 768	12%
Douteux compromis	25 594	-13 790	11 804	54%	19 347	-12 993	6 354	67%

Annexe 35 : Ventilation des encours par agents économiques

	Etablissements de crédit	Sociétés non financières	Entrepreneurs individuels	Particuliers	Administrations privées	Admi. publiques et Sécurité Sociale	Autres	TOTAL
Opérations sur Etablissements de crédit	309 228	0	0	0	0	0	0	309 228
Opérations sur clientèle et crédit bail	0							
Encours sains	0	265 195	112 109	259 456	5 623	1 745	1 272	645 400
Créances douteuses non compromis	0	837	528	233	26		1	1 625
Dépréciations Créances douteuses non compromis	0	-25	-16	-7	-1			-49
Créances douteuses compromis	0	13 182	8 322	3 675	413		2	25 594
Dépréciations Créances douteuses compromis	0	-7 102	-4 484	-1 980	-223		-1	-13 790
Dont :								
Créances subordonnées	0	357	0	0	0	0	464	821
Créances douteuses subordonnées	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations créances douteuses subordonnées	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur crédit bail	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances douteuses sur crédit bail	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations créances douteuses sur crédit bail	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciation créances sur crédit bail	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations sur titres [1]								
Créances sur titres à revenu fixe	0		0	0	0	5 324	0	5 324
Créances douteuses sur titres	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciation créances douteuses sur titres	0	0	0	0	0	0	0	0

[1] Hors prêts et emprunts de titres



	2007							TOTAL
	Etablissements de crédit	Sociétés non financières	Entrepreneurs individuels	Particuliers	Administrations privées	Admi. publiques et Sécurité Sociale	Autres	
Opérations sur Etablissements de crédit	128 028	0	0	0	0	0	0	128 028
Opérations sur clientèle et crédit bail	0							
Encours sains	0	203 906	103 271	175 441	5 441	0	2 688	490 747
Créances douteuses non compromis	0	4 509	3 527	1 650	11		225	9 922
Dépréciations Créances douteuses non compromis	0	-534	-402	-182			-36	-1 154
Créances douteuses compromis	0	8 793	6 878	3 217	22		437	19 347
Dépréciations Créances douteuses compromis	0	-6 014	-4 523	-2 052			-404	-12 993
Dont:								
Créances subordonnées	0	370	0	0	0	0	475	845
Créances douteuses subordonnées	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations créances douteuses subordonnées	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur crédit bail	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances douteuses sur crédit bail	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations créances douteuses sur crédit bail	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciation créances sur crédit bail	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations sur titres [1]								
Créances sur titres à revenu fixe	0	740	0	0	0	5 118	0	5 858
Créances douteuses sur titres	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciation créances douteuses sur titres	0	0	0	0	0	0	0	0

Annexe 36 : Dettes subordonnées

	Annexes	2008	2007
Dettes subordonnées à durée déterminée	37	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée	37	0	0
Dépôts de garantie à caractère mutuel		12	12
Dettes rattachées		0	0
TOTAL		12	12

Annexe 37 : Evolution des dettes subordonnées : Néant

Annexe 38 : Fonds pour risques bancaires généraux

	2007	Augmentation	Diminution	Autres Variations	2008
Fonds Régionaux de Solidarité	434	0	0	0	434
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	1 603	0	(1 300)	0	303
TOTAL	2 037	0	(1 300)	0	737

ANNEXE 39 : Capitaux propres sociaux

	Capital	Primes d'émission	Prov. Réglem. & subv. inv.	Ecart de rééval.	Réserves	Capitaux propres hors FRBG	FRBG	Capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/06 avant affectation	34 923	5	27	0	5 082	40 037	1 941	41 978
Résultat au 31-12-06					1 057	1 057		1 057
Distribution					-596	-596		-596
Capitaux propres au 31/12/06 après affectation	34 923	5	27	0	5 543	40 498	1 941	42 439
Augmentation de capital	2 936	0	0	0	0	2 936		2 936
Ecart de conversion						0	0	0
Changements de méthode	0	0	0	0	-1 000	-1 000		-1 000
Dotation nette aux prov. réglementées			-16			-16		-16
Dotation nette au FRBG						0	96	96
Autres variations	52	0	0	0	0	52	0	52
Capitaux propres au 31/12/07 avant affectation	37 911	5	11	0	4 543	42 470	2 037	44 507
Résultat au 31-12-07					1 113	1 113		1 113
Distribution					-708	-708		-708
Capitaux propres au 31/12/07 après affectation	37 911	5	11	0	4 948	42 875	2 037	44 912
Augmentation de capital	11 938	0	0	0	0	11 938		11 938
Ecart de conversion						0	0	0
Changements de méthode					45	45		45
Dotation nette aux prov. réglementées			0			0		0
Dotation nette au FRBG						0	-1 300	-1 300
Autres variations	0	0	-11	0	0	-11	0	-11
Capitaux propres au 31/12/08 avant résultats	49 849	5	0	0	4 993	54 847	737	55 584
Résultat au 31-12-08 avant distribution					945	945		945
Capitaux propres au 31/12/08 après résultats	49 849	5	0	0	5 938	55 792	737	56 529

Annexe 40 : Engagements de financement

	2008	2007
Engagements de financement donnés		
Aux établissements de crédit	0	0
A la clientèle	73 841	60 032
Ouverture de crédits documentaires	0	0
Autres ouvertures de crédits confirmés	73 841	60 032
Autres engagements	0	0
Total des engagements de financement donnés	73 841	60 032
Engagements de financement reçus		
D'établissements de crédit	0	0
De la clientèle	0	0
Total des engagements de financement reçus	0	0

Annexe 41 : Engagements de garantie

	2008	2007
Engagements de garantie donnés		
D'ordre d'établissements de crédit	0	0
confirmation d'ouverture de crédits documentaires	0	0
autres garanties	0	0
D'ordre de la clientèle	51 681	63 463
cautions immobilières	2 451	1 364
cautions administratives et fiscales	2 719	212
autres cautions et avals donnés	39 789	50 172
autres garanties données	6 722	11 715
Total des engagements de garantie donnés	51 681	63 463
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	58 502	38 633

Annexe 42 : Opérations sur instruments financiers à terme : Néant

Annexe 43 : Classification par portefeuille : Néant

Annexe 44 : Détail des dérivés de crédit : Néant

Annexe 45 : Ventilation des équivalents risques pondérés : Néant

Annexe 46 : Intérêts et assimilés

	2 008			2 007		
	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Opérations avec les établissements de crédit	-10 542	3 814	-6 728	-3 571	2 422	-1 149
Opérations avec la clientèle	-10 908	29 363	18 455	-9 408	22 270	12 862
Opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	251	251	0	321	321
Opérations de macro-couverture	0	0	0	0	0	0
TOTAL	-21 450	33 428	11 978	-12 979	25 013	12 034

Annexe 47 : Produits et charges sur opérations de crédit bail et de location simple : Néant

Annexe 48 : Revenus des titres à revenu variable

	2 008	2 007
Dividendes reçus sur titres de placement	0	0
Dividendes reçus sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
Dividendes reçus sur titres de participation et assimilés	0	4
TOTAL	0	4

Annexe 49 : Commissions

	2 008			2 007		
	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire	-5	81	76	-4	0	-4
Opérations sur moyens de paiement	-1 350	2 477	1 127	-1 554	2 758	1 204
Opérations avec la clientèle	0	5 182	5 182	0	5 024	5 024
Opérations sur titres	0	136	136	0	135	135
Opérations de change	-81	7	-74	0	6	6
Engagements hors-bilan	0	0	0	0	209	209
Prestations de services financiers	-173	2 222	2 049	-210	1 570	1 360
Activités de conseil	0	0	0	0	0	0
TOTAL	-1 609	10 105	8 496	-1 768	9 702	7 934

Annexe 50 : Résultat sur portefeuille de négociation : Néant

Annexe 51 : Résultat sur portefeuille de placement

	2 008			2 007		
	Placement	TAP	Total	Placement	TAP	Total
Dépréciations	0	0	0	0	0	0
Reprises de dépréciations	0	0	0	15	0	15
Moins-values de cession	-183	0	-183	-12	0	-12
Plus-values de cession	55	0	55	127	0	127
Autres éléments	0	0	0	1	0	1
TOTAL	-128	0	-128	131	0	131

Annexe 52 : Autres résultats d'exploitation bancaire

	2 008			2 007		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Quote-part d'opérations faites en commun	-206	0	-206	-304	0	-304
Refacturations de charges et produits bancaires	0	1	1	0	0	0
Activités immobilières	0	0	0	0	0	0
Prestations et développement de services informatiques	0	0	0	0	0	0
Prestations de crédit management	0	0	0	0	0	0
Autres activités diverses	0	0	0	0	0	0
Autres produits et charges accessoires	-18	203	185	-91	41	-50
TOTAL	-224	204	-20	-395	41	-354

Annexe 53 : Charges générales d'exploitation

	2 008	2 007
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-5 729	-4 973
Charges de retraite et assimilées	-470	-388
Autres charges sociales	-1 858	-1 939
Intéressement des salariés	-6	-214
Participation des salariés	0	0
Impôts et taxes liés aux rémunérations	-594	-567
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	-8 657	-8 081
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes	-425	-396
Autres charges générales d'exploitation	-7 589	-5 942
TOTAL AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-8 014	-6 338
TOTAL	-16 671	-14 419

Annexe 54 : Charges de retraites et assimilées : Néant

Annexe 55 : Effectifs

	En nombre	2 008	2 007
Effectifs inscrits en fin de période		190	194

Annexe 56 : Coût du risque

	2 008					2 007				
	Déprécia- tions et provision- nements	Reprises nettes de dépréciations et provisions	Pertes non couvertes par dépré- ciations et provisions	Récupé- rations sur créances amorties	NET	Déprécia- tions et provision- nements	Reprises nettes de dépréciations et provisions	Pertes non couvertes par provi- sions	Récupé- rations sur créances amorties	NET
Dépréciations										
Encours interbancaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Encours sur la clientèle	-5 072	2 318	-263	200	-2 817	-4 326	2 518	-354	114	-2 048
Titres et débiteurs divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	-5 072	2 318	-263	200	-2 817	-4 326	2 518	-354	114	-2 048
Provisions										
Engagements hors-bilan	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions générales	-100	30	0	0	-70	0	26	0	0	26
Provisions risques-pays	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	-100	30	0	0	-70	0	26	0	0	26
TOTAL coût du risque	-5 172	2 348	-263	200	-2 887	-4 326	2 544	-354	114	-2 022

dont.

 reprises de dépréciations devenues
sans objet

2 348

2 544

reprises de dépréciations utilisées

3 011

3 739

Total reprises

5 359

6 283

 pertes couvertes par des
dépréciations

-3 011

-3 739

Reprises nettes

2 348

2 544

Annexe 57 : Résultat sur actifs immobilisés

	2 008				2 007			
	Participa- tions et autres titres à long terme	Titres d'investis- sment	Immobili- sations corporelles et incorpo- relles	TOTAL	Participa- tions et autres titres à long terme	Titres d'investis- sment	Immobili- sations corporelles et incorpo- relles	TOTAL
Dépréciations	0	0	0	0	0	0	0	0
Reprises de dépréciations	0	0	0	0	0	0	0	0
Moins-values de cession	0	0	-5	-5	0	0	-119	-119
Plus-values de cession	0	0	2	2	0	0	0	0
TOTAL	0	0	-3	-3	0	0	-119	-119



Annexe 58 : Résultat exceptionnel

	2 008	2 007
Produits et charges exceptionnelles (nettes de provisions)	-410	
Dont:		
Charges de personnel (ind. Transactionnelle)	-145	-101
Charges migration informatique	-268	
Subvention Société Centrale Crédit Maritime	250	
Effet des variations de périmètre de la période		
Autres éléments	-247	-267
Dotations aux provisions exceptionnelles		
Dont:		
Convergence informatique		
Provisions pour fusions		
Autres provisions pour restructuration		
Autres provisions		
TOTAL	-410	-368

Annexe 59 : Détail de l'impôt

	2 008		
	Base	Taux Imposition	Impôt
Impôt afférent au résultat courant :			
Créance d'impôt	-48	0	-16
Imputations diverses			
Dont:			
Charges constatées d'avance IS sur prêts à taux 0			-46
Total			-62

Annexe 60 : Proposition d'affectation des résultats

	2 008	2 007
Report à nouveau exercice antérieur		
Report à nouveau / Changement de méthode		698
Résultat exercice 2008		
A Répartir		
Réserve légale	142	62
Autres réserves	5	-355
Intérêts aux parts sociales	798	708
Rémunération des certificats coopératifs d'investissement		
Report à nouveau		

- Clause de retour à meilleure fortune

Des subventions d'exploitation ont été versées à la Société d'Armement Coopératif de Charente-Maritime pour 457 K€ entre 1995 et 1997. Elles étaient assorties d'une clause de retour à meilleure fortune.

- Rémunérations, avances et crédits accordés aux organes d'administration et de direction :

Les renseignements ne peuvent être donnés. Ils permettraient l'identification de la situation d'un membre de ces organes.

- Identité de la société-mère consolidante : Banque Populaire du Sud-Ouest.

Les comptes annuels Bilan, Compte de résultat, annexes ont été certifiés par les Commissaires aux Comptes, SARL CAMS à Biarritz et CABINET AUDIAL EXPERTISE ET CONSEIL à Mérignac.